

## Bachelier en Relations publiques

<b>HELHa Campus Montignies</b> 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 20 27 90 Fax : +32 (0) 71 30 48 79 Mail : <a href="mailto:eco.montignies@helha.be">eco.montignies@helha.be</a>

### 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE RP212 Comptabilité 2			
Code	ECRP2B12RP212	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	36 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<b>Laurence BROOTCORNE</b> ( <a href="mailto:laurence.brootcorne@helha.be">laurence.brootcorne@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

### 2. Présentation

#### Introduction

Cette activité d'apprentissage s'inscrit dans la compréhension de la comptabilité en entreprise

#### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution**
  - 1.4 Développer une approche responsable, réflexive et critique des pratiques professionnelles, anticiper les évolutions
- Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer, conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe, dans un environnement pluriculturel et multilingue**
  - 2.3 Recueillir, sélectionner, transmettre et expliquer les informations
  - 2.4 Structurer sa pensée et s'exprimer avec pertinence, par écrit et oralement, dans un langage adapté aux différents interlocuteurs
- Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres aux relations publiques**
  - 3.3 Exploiter les ressources des milieux médiatiques avec les instruments de travail adéquats
  - 3.6 Élaborer et respecter un budget dans le cadre de ses activités

#### Acquis d'apprentissage visés

A la fin de l'activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable d'établir un diagnostic financier de l'entreprise de façon à mesurer ses performances passées et à dresser des situations financières prévisionnelles.

#### Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun  
Corequis pour cette UE : aucun

### 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECRP2B12RP212A Comptabilité 36 h / 3 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

### 4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECRP2B12RP212A Comptabilité 30

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

### **Dispositions complémentaires relatives à l'UE**

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

1. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au REE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).

## Bachelier en Relations publiques

**HELHa Campus Montignies** 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE  
Tél : +32 (0) 71 20 27 90 Fax : +32 (0) 71 30 48 79 Mail : [eco.montignies@helha.be](mailto:eco.montignies@helha.be)

### 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Comptabilité			
Code	20_ECRP2B12RP212A	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	36 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Laurence BROOTCORNE ( <a href="mailto:laurence.brootcorne@helha.be">laurence.brootcorne@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération		30	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

### 2. Présentation

#### Introduction

Cette activité d'apprentissage s'inscrit dans la compréhension de la comptabilité en entreprise

#### Objectifs / Acquis d'apprentissage

A la fin de l'activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable d'établir un diagnostic financier de l'entreprise de façon à mesurer ses performances passées et à dresser des situations financières prévisionnelles.

### 3. Description des activités d'apprentissage

#### Contenu

Rappel des notions du bloc 1

Analyse financière :

Présentation du bilan :

En valeurs absolues

En pourcentage

Sous forme graphique (histogramme, secteur)

En valeurs indiciaires

En masse bilantaire

Analyse des ratios :

Fonds de roulement

Liquidité

Solvabilité

Rentabilité

Valeur ajoutée

#### Démarches d'apprentissage

Approche inductive

Approche interactive

Travail en autonomie

#### Dispositifs d'aide à la réussite

Les étudiants utilisent les compétences des personnes ressources et du professeur à tout moment dans l'élaboration de leur analyse financière.

## Ouvrages de référence

Guerra F., De Haan E., Henry F., Faucon P., Comptabilité 3 Le diagnostic financier, De Boeck, Bruxelles, dernière édition.

## Supports

Syllabus

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

L'évaluation journalière (30%) sera basée sur une ou des interrogations vérifiant les acquis des étudiants. Elle tiendra aussi compte de l'avancement de la réalisation de l'analyse financière et donc de la présence active de l'étudiant (évaluation continue) au cours. Les étudiants n'étant pas présents lors de l'interrogation ne pourront la présenter qu'à condition d'avoir remis une copie de leur certificat médical au professeur. Les interrogations couvertes par un CM seront présentées lors du dernier cours du quadrimestre.

L'évaluation finale (70%) sera basée sur la production de l'analyse financière d'une entreprise de son choix et sur la défense orale de celle-ci.

### Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Evc	30		
Période d'évaluation			Exo	70	Exo	100

Evc = Évaluation continue, Exo = Examen oral

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

### Dispositions complémentaires

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

1. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au REE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).